Mouton & Cie - 5 rue Commandant Dubois 69421 LYON Cedex 03 - Société en Nom Collectif - RCS Lyon: 956507503 – Capital Social 1000€ - Carte Professionnelle n°CPI69012018000035242 délivrée par CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne – Activités : Administration d'immeubles et autres biens immobiliers - Garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions 59 r. PIERRE MENDES FRANCE 75013 Paris – Mail : info@mouton.fr – Etablissement secondaire : 34 Rue Sala 69002 Lyon – Médiation des litiges de la Consommation : AME CONSO Angela ALBERT Présidente 197 Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

TARIF DES HONORAIRES POUR PRESTATIONS PARTICULIERES DES LOTS LOCATIFS

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION DES LOCAUX D'HABITATION	EUROS HT	EUROS TTC
A - si location directement par la Régie MOUTON		
a) A la charge du propriétaire		5% HT du montant du loyer annuel HC soit 6% TTC
b) A la charge du locataire		5% HT du montant du loyer annuel HC soit 6% TTC
Dans la limite des plafonds fixés par le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 en fonction des zones géographiques.		
B - si location par agence extérieure, frais pour la constitution du dossier et l'établissement de bail à régler à la Régie MOUTON en sus des honoraires de l'agence :		
a) A la charge du propriétaire	250,00 €	300,00 €
b) A la charge du locataire	250,00 €	300,00 €
Dans la limite des plafonds fixés par le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 en fonction des zones géographiques.		

HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX	
a) A la charge du propriétaire (par prestation: entrée ou sortie)	Entre 100 € TTC et 250 € TTC en fonction du nombre de pièces du lot
b) A la charge du locataire	Entre 100 € TTC et 250 € TTC en fonction du nombre de pièces du lot

Etat des lieux d'entrée dans la limite du plafond fixé par le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 (3 €/m²)

FRAIS ETAT DES LIEUX PAR HUISSIER

Prise en charge par moitié entre locataire et propriétaire selon facture

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT *(pour la rédaction du bail)*	EUROS HT	EUROS TTC
a) A la charge du propriétaire	110,00 €	132 €
b) A la charge du locataire	110,00 €	132 €
FRAIS DE PHOTOCOPIE (prix par feuille simple) A la charge du demandeur		
La feuille :	0,20 €	0,24 €
AVENANT POUR CHANGEMENT TITULAIRE DU BAIL		
a) A la charge du propriétaire	200,00 €	240,00 €
b) A la charge du locataire	200,00 €	240,00 €

Taux TVA en vigueur soit 20 %